



AUDIENCE DCRFPN

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Mardi 6 juin 2023, une délégation UNSA Police était reçue par Monsieur Philippe LUTZ, Directeur Central du Recrutement et de la Formation de la Police Nationale

De par sa présence et son expertise sur cette instance, l'**UNSA POLICE** a demandé la :

SUPPRESSION DU J.A.P 1

L'**UNSA POLICE** a dénoncé l'incohérence de certains motifs constituant la saisine du jury d'aptitude professionnelle à ce stade de la scolarité !

J.A.P 1  J.A.P 2 